

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/CCM.11/L.338
2 novembre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONSTITUTIONNEL
INDEPENDANT SOMALI (H.D.M.S.) CONCERNANT LA SOMALIE SOUS
ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil
de tutelle)

H.D.M.S.

Parti constitutionnel indépendant somali
MCGADISCIO

Le 13 juillet 1959

DESTINATAIRE : SON EXCELLENCE L'ADMINISTRATEUR DE LA SOMALIE MCGADISCIO

et, pour information :

AU CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES	MCGADISCIO
AU PREMIER MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA SOMALIE	MCGADISCIO
AU MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES	MCGADISCIO
AU COMMANDANT DE LA POLICE DE SOMALIE	MCGADISCIO
AU GOUVERNEUR REGIONAL DU BENADIR	MCGADISCIO
AU COMMISSAIRE DE DISTRICT DE	MCGADISCIO
AU LIEUTENANT COMMANDANT LA POLICE	MCGADISCIO

Nous tenons à vous informer, avec indignation, que l'AFIS et le Gouvernement somali se rendent coupables d'un grave crime en usant de méthodes colonialistes pour entraver l'action de notre parti. Ils constituent des groupes d'éléments corrompus qui, en utilisant de fausses signatures, se sont présentés devant le Gouvernement somali.

Nous tenons également à vous informer que nous avons reçu une lettre Prot. No. 4696, signée du Gouverneur régional du Benadir, M. Ali Omar Scego, d'après laquelle il "a été décidé d'interdire toute réunion ordinaire et extraordinaire à l'intérieur et au dehors du bureau central de Magadiscio jusqu'à

nouvel ordre". Par toutes ces attaques contre nous, le gouvernement nous contraint de reconnaître, à son profit, les hommes expulsés de notre parti.

Nous vous prions d'intervenir de toute urgence avant qu'il se produise des incidents. Nous attendons votre réponse au plus tôt.

Le Comité central du HDMS

Le Secrétaire général

Signé : Scek Iero Abdiò
